

## Bilan ARTT.

Les 17 et 18 mars, Thierry LE GOFF, Directeur des Ressources Humaines, a réuni les organisations syndicales pour définir les éléments d'un bilan de la mise en œuvre de l'accord ARTT à la Ville de Paris qui devrait être présenté lors du CTP central de mai prochain.

Lors de la réunion du 17 mars, qui ne s'adressait qu'aux organisations signataires de l'accord, Thierry LE GOFF a présenté le cadre de ce bilan, qui, bien qu'établi largement à partir des bilans des directions, ne devrait pas être qu'une simple synthèse de ceux-ci, mais présenter une vue plus globale de la mise en œuvre de l'accord ARTT à la Ville de Paris, ainsi que dans les administrations parisiennes proches, notamment le CASVP.

L'UCP s'est déclarée favorable à ce bilan, en précisant toutefois quelques points :

L'UCP ne rejette pas par principe des adaptations de certains cycles de travail lorsqu'elles sont justifiées par une évolution des situations de travail, mais n'accepte pas les remises en cause qui se font jour dans certains services, visant à mettre en place de manière unilatérale la semaine de 35 heures sans possibilité d'acquisition de JRTT.

Le problème des Compte Épargne Temps, dénoncé depuis longtemps par l'UCP, se posera bientôt, en raison de la durée limitée des CET2, qui arriveront à échéance dès 2012 : la Ville se trouvera alors confrontée à un fort taux d'absences de longue durée sans remplacement. L'UCP a également rappelé que l'ouverture des CET est bien plus souvent subie que choisie, un grand nombre d'agents ne parvenant pas, du fait de la charge de travail, à utiliser la totalité des droits (CA, RC, JRTT) acquis dans l'année. L'UCP demande donc une nouvelle fois la mise œuvre à la Ville des mesures alternatives introduites à l'État, reposant sur le volontariat, comme les possibilités de rachat de jours ou de transformation de ceux-ci en points de retraite additionnelle.

L'UCP souhaite également que le bilan ARTT fournisse des éléments sur l'utilisation par les agents des modes d'organisation du temps de travail tels que la semaine de 4 jours, et que des réponses soient apportées aux problèmes liés à l'anticipation importante des départs en retraite par solde des CET. De même, l'UCP souhaite que les règles en matière d'horaires variables, de repos compensateurs et de pause méridienne soient clarifiées, rappelées et appliquées uniformément à l'échelle de toutes les directions, qu'un point soit fait sur l'utilisation des dispositifs prévus dans le protocole ARTT : périodes « rouges » (pendant lesquelles il n'aurait pas été possible de prendre des JRTT), plannings prévisionnels de congés, etc. Enfin, l'UCP a regretté que le groupe de pilotage permanent, expressément prévu dans le protocole, qui devait suivre la mise en œuvre de l'ARTT, n'ait jamais été réuni, et a demandé quelles évolutions étaient envisagées pour les délibérations ARTT de certaines directions qui ne sont pas conformes à l'accord ARTT.

Thierry LE GOFF a reconnu qu'effectivement il y avait des situations à clarifier, et que l'un des objectifs du bilan était que les règles soient mieux connues et mieux comprises.

De nouvelles réunions sont prévues sur cet important sujet et UCP Flash vous en rendra régulièrement compte.

## Plan de Déplacements de l'Administration Parisienne.

Le 17 mars, Philippe CHOTARD, secrétaire général délégué chargé du pôle espace public, a réuni les organisations syndicales afin de leur présenter la première étape du Plan de Déplacement de l'Administration Parisienne (PDAP).

La Ville a l'obligation d'élaborer ce PDAP dans le cadre du Plan Régional de Protection de l'Atmosphère, qui visera la réduction des émissions de gaz à effet de serre par les administrations parisiennes, en particulier dans le domaine des transports et déplacements.

A la Ville, trois domaines sont concernés : les déplacements professionnels (56% des émissions), les déplacements domicile-travail (13%) et les livraisons (31%).

Cette première étape doit permettre d'identifier les meilleures mesures de réduction des gaz à effet de serre, l'objectif étant également d'apporter des améliorations aux conditions de déplacement des agents. Dans ce cadre, une étude va être menée par un cabinet spécialisé auprès d'un panel d'une centaine d'agents. Ensuite seront définis les éléments d'un plan d'action, avec l'objectif d'une présentation au Conseil de Paris courant 2010.

Aucune piste n'est pour le moment exclue : usage partagé des véhicules, évolution du parc automobile, formation à l'éco-conduite, organisation de l'activité permettant de réduire les besoins en déplacements, expérimentation du télé-travail, etc. Un ensemble de 13 mesures va être étudié par trois directions (DALIAT, DRH, DVD) pour déboucher sur des propositions concrètes.

L'UCP s'est interrogée sur la méthode retenue et a proposé qu'en plus des entretiens avec une centaine d'agents, une large consultation soit organisée sous forme de questionnaire diffusé par messagerie, afin de mieux connaître les difficultés liées aux déplacements. Sur le fond, l'UCP s'est étonnée qu'aucune mention ne soit faite du recours au véhicule électrique, alors que le profil de la flotte automobile de la Ville semble se prêter particulièrement à l'usage de ce type de véhicule. L'UCP a fait part de ses craintes quant à une diminution importante du parc de véhicules – que Philippe CHOTARD n'a pas niée – et a demandé qu'une vigilance toute particulière soit accordée au fonctionnement des services, par exemple ceux qui disposent de véhicules spécialement équipés en atelier. L'UCP estime également nécessaire de disposer d'éléments sur les déplacements en deux roues, en particulier sur l'accidentologie. Afin de réduire les déplacements liés à la distribution du courrier interne, l'UCP considère qu'il est nécessaire de renforcer la dématérialisation des documents, notamment en permettant l'utilisation de la signature électronique. Enfin, l'UCP a rappelé sa demande de remboursement des frais de transport des agents habitant hors Ile de France, dès que les textes le permettront.

Philippe CHOTARD a indiqué que le véhicule électrique ou hybride est l'une des pistes de travail et que la réduction du nombre des véhicules devra s'accompagner d'un meilleur taux d'utilisation, certains n'effectuant annuellement qu'un faible kilométrage.

Il rencontrera de nouveau les organisations syndicales pour les informer de l'état d'avancement du projet, et UCP Flash aura donc l'occasion d'y revenir.

### *Comité Technique Paritaire de la DEVE.*

Le CTP de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement s'est tenu le 10 mars 2010, sous la présidence de Fabienne GIBOUDEAUX, Adjointe au Maire chargée des Espaces Verts.

L'ordre du jour portait notamment sur le projet de réglementation générale des jardins et bois appartenant à la Ville de Paris. La refonte du règlement actuel était devenue indispensable compte tenu de l'évolution des usages et des nouvelles attentes des publics, de nouveaux modes de gestion écologique, de l'urgence pour les agents d'accueil et de surveillance de disposer d'un règlement adapté à ces différentes évolutions, de la nécessité de mettre en conformité ce règlement avec les lois et documents d'application promulgués depuis la signature du règlement actuel.

Cette démarche s'inscrit aussi dans les dispositions spécifiques de la loi sur la démocratie de proximité modifiant le statut de Paris, notamment dans les commissions mixtes paritaires compétentes pour définir les conditions d'utilisation des équipements de proximité. Ainsi ce document pourra être adapté pour les jardins de proximité, dans le strict respect des amplitudes de travail des personnels.

L'UCP s'interroge sur la marge d'intervention de ces commissions dans les petits équipements de proximité et craint que l'amplitude de travail des agents d'accueil et de surveillance soit modifiée. La DEVE a indiqué que toutes les informations sur les décisions prises par ces commissions seront diffusées aux syndicats. Régine ENGSTRÖM, Directrice de la DEVE, a confirmé que les petits jardins de quartiers seront toujours gérés par la direction et a précisé que les horaires des personnels ne pourront pas être modifiés, ils restent définis par délibération du Conseil de Paris. L'UCP suivra particulièrement ce point.

L'UCP a abordé le chapitre "sécurité" en insistant sur le fait que la direction doit être attentive aux demandes d'autorisation des manifestations qui ont lieu dans les jardins et bois. Le document d'autorisation d'ouverture signé par la Préfecture de police est très important pour les chefs d'établissement.

La direction précise qu'une formation en interne a été élaborée pour expliquer le nouveau projet. Cette procédure s'appuiera sur la chaîne hiérarchique (techniciens de la surveillance spécialisée formés par la direction, qui relaient ensuite aux agents d'accueil et de surveillance principaux puis aux agents d'accueil et de surveillance). L'UCP approuve bien entendu cette démarche et en suivra l'application avec attention.

## **Grève à la DFPE : Le mouvement s'amplifie.**

Pour la deuxième fois en l'espace d'un mois, la Direction des Familles et de la Petite Enfance a été touchée par un mouvement de grève important, toujours en réaction au projet de décret Morano qui prévoit notamment des possibilités d'accueil supplémentaires dans les crèches tout en abaissant de 50 à 40% le taux de professionnelles qualifiées.

L'UCP/UNECT, qui fait partie des signataires du collectif à l'origine de ce mouvement de protestation, avait également appelé à la mobilisation de tous les personnels et tient à remercier toutes celles et ceux qui se sont joints à la manifestation. En effet à Paris la mobilisation a été particulièrement importante avec 139 établissements fermés et 97 partiellement ouverts. Malheureusement, force est de constater que, malgré l'ampleur du mouvement, il n'y a guère d'avancées et qu'il faudra encore se mobiliser.

Lors du CTP du 16 février, l'UCP avait interpellé Christophe NAJDOVSKI, adjoint au Maire chargé de la petite enfance, sur les difficultés que rencontrent déjà les responsables des établissements et leurs équipes, difficultés qui ne pourraient que s'accroître avec l'application de ce décret et l'ouverture de nouveaux établissements. L' élu s'est engagé à maintenir un service de qualité pour les petits parisiens et a apporté son soutien au mouvement syndical. L'UCP en a pris acte. A suivre.....

## **Groupe de travail Attachés d'Administrations Parisiennes.**

A la demande des organisations syndicales représentant en CAP les attachés d'administrations parisiennes, la DRH a réuni le 4 mars dernier un groupe de travail sur les thèmes transversaux intéressant la carrière de ces cadres administratifs.

Cette première rencontre a essentiellement porté sur le thème de la mobilité. L'UCP a particulièrement insisté sur la nécessité de fixer des règles de bonne gestion en matière d'accueil en détachement, d'intégration, de publicité des postes vacants.

La prochaine réunion, prévue dans le courant du mois d'avril, portera sur la formation. La création de formations permettant aux attachés qui le désirent de changer de spécialité sera à l'ordre du jour.

UCP Flash ne manquera pas de revenir plus longuement sur ces sujets particulièrement d'actualité au regard de la mise en œuvre des réformes liées à la loi de modernisation de la fonction publique et vous tiendra informés des évolutions en découlant pour les attachés d'administrations parisiennes.

## **Elections à la SSAV.**

La section syndicale des architectes voyers a renouvelé son conseil d'administration qui est désormais composé de :

Président : Alexandre REYNAUD (DPA), vice-présidente : Dominique LARROUY-ESTEVENS (DVD), trésorière : Léa MILKI (DPA), secrétaire : Blanche RIVIERE (DPA), membres : François BODET (SGVP), Norbert CHAZAUD (DPA), François DUMAIL (DAC), Agnès FOURMENT-BEAU (DU), Christophe LECQ (DU), Estelle MALAQUIN (DU), Pascal MARTIN (DLH), Florence VELIN (DU).

*Alexandre REYNAUD, architecte diplômé depuis 2000, est entré à la Ville sur concours en 2003, après 3 ans d'activité salariée dans le privé. Il a débuté sa carrière à la Ville au sein de la Sous Direction du Permis de Construire et du Paysage de la Rue de la DU, d'abord en tant qu'instructeur, puis durant 3 ans comme adjoint au chef de la 2<sup>ème</sup> circonscription, chargé des questions techniques. Il est affecté depuis novembre 2008 à l'Agence d'Etude d'Architecture de la DPA, où il occupe un poste de responsable d'opération chargé des études préalables pour les projets d'extension, de restructuration et de création d'équipements publics, au sein du pôle petite enfance.*

### **Union des Cadres de Paris**

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45